

DPAA.LR.OA.17.9.82
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION
GENERALE DE L'ADMINISTRATION

SOCIALE

DIRECTION

DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES

ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

62/1242 du 29/12/1982
Décret n° /EN-DGAS-DPAA-SP-P2

portant inscription de Madame ELENDE née IKOBO
Germaine, Inspectrice de l'Enseignement Présco-
laire des cadres de la Catégorie A hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement) de la
République Populaire du Congo au Titre de
l'année 1981.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(S I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'arti-
cle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP-PC du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du
Congo ;
(/u le décret 62/197 du 5.7.62 fixant les catégories et hiéran-
cies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/198/FP-PC du 5.7.62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des Cadres de l'Etat ;
(/u le décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 65/170/FP-DE du 25.6.65 réglementant l'avan-
cement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/198/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indi-
ciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 79/154/PCT-CC du 4.4.79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du 28.
12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
(/u le procès-verbal de la Commission administrative paritaire
d'avancement réunie à Brazzaville en date du 28.12.81 ;

/LE DÉCRET :

.../...

ARTICLE 1er : Madame ELENDE née IKOBO Germaine, Inspectrice de l'Enseignement préscolaire de 1^{er} Echelon des cadres de la Catégorie A hiérarchie I dans les Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville est inscrite au tableau d'avancement pour le 2^o Echelon à deux (2) ans au titre de l'année 1981.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera enregistré au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Publié

Brazzaville, le 29 Décembre

1982

PAR LE PREMIER MINISTRE, ~~CHIEF DU~~
GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE,

Antoine NDINGA-ODIA.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE,

Bernard CONGO KASSABU.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

LE MINISTRE DES FINANCES,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

MEN..... 2
DGAS..... 2
DPAA..... 2
D.F.P..... 4
D.B..... 3
D.C.F..... 2
B/C..... 4
B/Solde..... 2
Trésor..... 1
JORPC..... 2
Intéressée..... 1
Dossiers..... 2
Archives..... 2/30